



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Chantal LUCAS, Angélique RIVIERE, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

Absent excusé : Jean-Christophe DAUMAS

Pouvoir : Osnel JAVEL donne pouvoir à Daniel CORRE

Secrétaire de séance : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

N° 2026/22

Objet : Création des commissions municipales et désignation des représentants

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22 ;

VU les élections municipales du 15 mars 2026 ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de créer 5 commissions municipales, notamment :

- Commission Urbanisme et Environnement,
- Commission Finances,
- Commission Affaires Sociales, Scolaires et Périscolaires,
- Commission Communication et Vie Associative,
- Commission Travaux, Accessibilité et Sécurité.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations pour désigner les représentants au sein de ces commissions ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de 5 commissions municipales qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :

- Commission Urbanisme et Environnement,
- Commission Finances,
- Commission Affaires Sociales, Scolaires et Périscolaires,
- Commission Communication et Vie Associative,
- Commission Travaux, Accessibilité et Sécurité.

DÉCIDE, qu'au titre de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

DÉSIGNE les représentants au sein de ces commissions :

Commission Urbanisme et Environnement	
Président : Maire	
Membres	M. Laurent CONRAD-BRUAT
	Mme Céline CARON
	M. Sylvain GAULE
	M. Osnel JAVEL
	M. Patrick BALDY
	M. Gilles CATHAUD

Commission Finances	
Président : Maire	
Membres	Mme Josette MARINI
	M. Patrick DRONNE
	M. Daniel CORRE
	M. Sylvain GAULE
	Mme Patricia JOURDAN
	M. Jean-Marc BLANQUART

Commission Affaires Sociales, Scolaires et Périscolaires	
Président : Maire	
Membres	M. Patrick BALDY
	Mme Josette MARINI
	Mme Laura MARECHAL
	M. Gilles CATHAUD
	Mme Patricia JOURDAN
	Mme Céline CARON
	Mme Virginie BOUILLER
	Mme Chantal LUCAS
	M. Jean-Marc BLANQUART

Commission Communication et Vie Associative

Président : Maire

Membres

Mme Patricia JOURDAN

M. Jean-Marc BLANQUART

Mme Laura MARECHAL

Mme Céline CARON

Mme Virginie BOUILLER

Mme Chantal LUCAS

M. Gilles CATHAUD

Mme Angélique RIVIERE

Commission Travaux, Accessibilité et Sécurité

Président : Maire

Membres

M. Daniel CORRE

M. Patrick BALDY

Mme Angélique RIVIERE

M. Osnel JAVEL

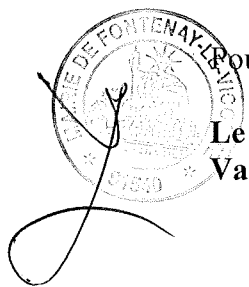
Mme Josette MARINI

Mme Evelyne LEGRAS

Mme Chantal LUCAS

Fait à Fontenay le Vicomte, le 10 avril 2026

Pour extrait conforme

**Le Maire,
Valérie MICK RIVES**